

**FOYER DJANGO REINHARDT**

2 rue Gambetta

77920 Samois-sur-Seine

[foyerdjangowanadoo.fr](mailto:foyerdjangowanadoo.fr)

01.64.24.66.34

09 64 14 44 09

**Location de salles**

Tarifs "Particuliers"

**INTERDICTION FORMELLE de FUMER**

		Salle polyvalente - Rez de chaussée Capacité : 80 personnes debout, 60 assis.			Salle 1er étage Capacité : 35 personnes debout		
		1/2 journée (6h00)	1 journée 10h00-22h00 (12h00)	Week-end (manifestations culturelles uniquement)	1/2 journée (6h00)	1 journée 10h00-22h00 (12h00)	Week-end (manifestations culturelles uniquement)
Adhérent	Samoisien	90,00 €	170,00 €	250,00 €	35,00 €	70,00 €	100,00 €
Non adhérent	Samoisien	120,00 €	240,00 €	320,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €
	Non samoisien	190,00 €	360,00 €	480,00 €	90,00 €	180,00 €	240,00 €

**conditions générales**

Les salles sont mises à disposition aux horaires définis ci-dessus.

Pour éviter toute erreur, les demandes devront être adressées par MAIL avec les dates souhaitées (de préférence 3 dates), une réponse sera faite par MAIL par le secrétariat sous 24h du lundi au jeudi;

Toute option acceptée devra être confirmée par l'envoi ou le dépôt du dossier complet sous 8 jours, passé ce délai l'option ne sera pas maintenue :

- la demande d'utilisation de salle+ 2 chèques (caution/totalité de la location)
- une attestation d'assurance, précisant le jour, le lieu et la nature de l'évènement;

Toute annulation moins de quinze jours avant la date donnera lieu à une retenue de 50% de la réservation;

Pour la location de la grande salle à des jeunes les parents devront prendre l'engagement d'être présents pour éviter tout débordement;

Ménage: toutes les ordures (dans la salle et dans la cour) devront être mises dans les poubelles, les tables et les chaises propres et rangées;

CAUTION: 760 € ne sera restituée qu'après vérification de l'état de la salle; toute dégradation ou perte donnera lieu à retenue;

un forfait de 150 € sera également retenu si la salle n'est pas rendue propre;

Les CLES seront prises soit au secrétariat du foyer (1er étage, lundi 13h30-17h30, mardi 8h-12h/13h30-17h15, jeudi 8h-12h)

soit à la mairie le vendredi 8h30-12h30/15h-16h30 et remise dans la boîte aux lettres de la mairie;

Les consignes de sécurité seront affichées sur la porte de la salle louée et devront être scrupuleusement respectées;

**Le non respect de ces engagements est de nature à mettre fin IMMEDIATEMENT à l'utilisation des salles;**

Le seul tribunal compétent pour tout litige éventuel est celui Fontainebleau.

Date :

Lu et approuvé, signature :